

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

2023-11

CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN



Le 31 mars 2023,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents:

Mmes: Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE;

MM. : Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

Etaient absents mais ont donné pouvoir:

Marion LIPAROTI qui a donné pouvoir à Philippe CAPRON Laurence ROCHAS qui a donné pouvoir à Benoît COQUILLARD Antonio DA COSTA qui a donné pouvoir à Frédéric MARCHAND Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h48.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Sous la présidence de Monsieur Jérôme OLIVIER, Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif Communal 2022 qui s'établit ainsi :

	Résultat cumulé 2021	Résultat 2022	Résultat cumulé 2022
Fonctionnement	89 318,37 €	9 621,34 €	98 939,71 €
Investissement	14 395,81 €	-88 309,89 €	-73 914,08 €
			25 025,63 €
Résultat cumulé SI	73 914,08 €		
RAR Dépenses	0,00 €		
RAR Recettes	0,00 €		
Besoin de financement	73 914,08 €		
Ligne 002	25 025,63 €		
1068	73 914,08 €		
Ligne 001	-73 914,08 €		

Hors de la présence de Monsieur Jérôme OLIVIER, Maire Après en avoir délibéré,





## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

## CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

Le Conseil municipal, adopte la délibération 2023-11 à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Communal 2022 ci-annexé.

Certifié exécutoire par le Maire En vertu de la Loi du 2 Mars 1982

> Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme OLIVIER

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE

0 5 AVR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ